

## Ville de SEMUR-EN-AUXOIS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012

Séance ouverte à 18 heures.

Composition du conseil : P. GUYENOT, C. GUENEAU, C. MUTHER, T. DAUMAIN, M. PERROT (absente, procuration à C. MUTHER), C. ARNALSTEEN, C de PAS (absente, procuration à P. GUYENOT), C. ANDRE, N. THOMAS (arrivé à 18H15), N. BEAURUEL, A. HUGONIN, G. BRETILLON, F. MATEOS, A. MAITRE (absente, procuration à T. DAUMAIN), J. PINTER (absent, procuration à C. GUENEAU), M. GRAPIN, J.-F. DONADONI (absent, procuration à C. SADON), F. BARRETE, V. BOUTIER (absente, procuration à N. BEAURUEL), E. MARTEL (absent, procuration à N. THOMAS), M. NEUGNOT (arrivé à 18H20, procuration à P. MARION), P. LASNIER-BINA P. MARION V. CHAUMET E. BAULOT C. SADON : soit 17 présents, 2 retardataires arrivés en cours de séance avant le vote de la première délibération, et 7 absents ayant donné procuration.

#### DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Madame Françoise Matéos.

Le conseil et l'assistance respectent à la demande du maire une minute de recueillement à la suite du décès de Gilles BLANCHARD, agent communal trop tôt retiré à l'affection des siens et de tous ceux qui l'ont connu et fréquenté au centre de secours puis au services techniques municipaux, ainsi qu'à l'occasion de l'assassinat de militaires à Montauban et d'enfants à Toulouse, et au terrible accident survenu dernièrement en Suisse à un car d'enfants Belges.

Le maire demande aux membres membres du conseil municipal s'ils ont des observations à faire au sujet du compte-rendu du 23 février 2012.

Mme SADON souhaite que deux rectifications soient apportées à ses déclarations telles qu'elles sont rapportées dans ce compte rendu : elle a déclaré s'agissant du legs de Vigne, que le loyer de la location projetée était un véritable cadeau, compte tenu de sa modicité et du fait qu'il ne serait pas révisé pendant 40 ans ; concernant le débat d'orientation budgétaire, elle a regretté l'absence d'une programmation des investissements. Elle souhaitait savoir si et comment l'entreprise qui a réalisé les travaux d'assainissement de la rue du bourg-voisin serait payée des sommes qu'elle réclame. Le maire lui répond que les problèmes économiques rencontrés par cette entreprise ne sont pas liés aux travaux réalisés à Semur, et souhaite régler cette question, en cours de négociation, en toute légalité et transparence.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. MARION souhaite porter à la connaissance du conseil une lettre susceptible de l'éclairer, selon lui, sur le contexte entourant le départ des Ateliers d'Or de Semur. Il donne lecture d'une lettre adressée par la directrice de cette association à M. NEUGNOT. Il reproche à cette personne ses prises de positions successives et contradictoires. Le maire lui signale que cette question n'est pas à l'ordre du jour et ne concerne aucunement la vie municipale.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

---

#### MISE EN VENTE DES ANCIENS ATELIERS DECHAUX (PARCELLE AE 252)

---

Mme SADON ne comprend ni le but ni l'intérêt de cette vente d'un terrain si bien situé, et souhaite connaître le projet la justifiant. Elle demande un vote à bulletin secret. M. MARION adhère à ces réflexions et donne une liste rapide des immeubles mis en vente par l'actuelle municipalité : le terrain longeant la voie de chemin de fer qui devait servir au prolongement de la piste cyclable, les terrains du Champ de la Vierge et de Champlon, dont les premiers ont été vendus au prix de terres agricoles et vont devenir constructibles, et l'hôpital, le jardin de l'IDV entre autres. Il fait part de l'intention du groupe d'opposition de se porter acquéreur de cet immeuble pour le rendre gratuitement à la ville, le cas échéant, et s'interroge sur la valeur du prix demandé pour 320 m<sup>2</sup> au centre-ville. Il demande également un vote à bulletin secret. Le maire lui rappelle que ce terrain a été acheté en 1980 et que l'ancienne municipalité n'a pas su qu'en faire. Il souligne les contraintes architecturales grevant l'immeuble et le coût de la démolition et remarque que l'ancienne municipalité n'a pendant onze ans su quelle affectation donner à cet immeuble qui à

l'époque ne s'était pas encore effondré. Il envisage donc deux solutions soit un porteur de projet se déclare et fait son affaire des contraintes existantes, soit à défaut la ville demande à M. l'architecte des Bâtiments de France l'autorisation de démolir l'ensemble des ruines existantes. En l'état la ville ne peut rien en faire. M. MARION, rappelle que la municipalité précédente souhaitait y aménager une médiathèque, l'A.B.F. refusant selon lui qu'une « dent creuse » à cet endroit. Cette « dent creuse » existe à l'heure actuelle lui réplique le maire, et il faut donc trouver l'opportunité d'y faire quelque chose. D'autre part, les municipalités ne construisent plus de médiathèque car à l'heure d'internet, elles sont passées de mode. M. NEUGNOT s'exprimant au nom de son groupe, rappelle qu'un cabinet d'étude avait été mandaté dans les années 2000 afin de trouver une affectation au site. Qu'à l'époque les contraintes liées au secteur sauvegardé sont apparues, interdisant la démolition du mur de façade. Mais le toit en tôle existant pourrait être abattu, créant un puits de lumière, en avant de l'immeuble de quatre étage qui subsiste, qui est d'une solidité à toute épreuve et qui est doté d'un monte charge. Le maire remarque que pendant huit ans rien n'y a été fait néanmoins et que l'étude payée par la ville en 2000 n'a visiblement servi à rien.

Le vote a lieu à bulletin secret :

Résultat du vote :	Pour : 12
	Contre : 12
	2 blancs

La délibération est reportée.

---

#### EMISSION D'UN TITRE RECETTE POUR PERCEPTION DE FRAIS DE JUSTICE

---

Le maire confie la présidence de la séance à M. GUENEAU et sort de la salle. M. ARNALSTEEN donne lecture du projet de délibération. M. NEUGNOT rappelle la teneur de la décision de justice, qui l'a condamné à payer à M. GUYENOT, partie civile, la somme de 1.500 € pour la réparation du dommage subi et 800 € au titre de l'article 475.1 du code de procédure civile. M. NEUGNOT prétend que ce n'est pas en tant que maire que M. GUYENOT a en effet agit en justice mais en tant que personne privée, en son nom et à son adresse. Le directeur général des services, autorisé à intervenir dans ce débat, rappelle que M. GUYENOT a bénéficié de la prise en charge des frais occasionnés pour sa défense, au titre de l'article L.2123-35 du C.G.C.T. Il remarque que les sommes devant lui être payées, recouvrent les unes la réparation du dommage subi, qui lui sont acquises personnellement, et les autres le remboursement des frais occasionnés pour sa défense, à la charge de l'auteur des faits condamnés, qui doivent être remboursées à la ville. M. NEUGNOT demande un vote à bulletin secret sur l'amendement qu'il présente à cette délibération, c'est-à-dire le remboursement de 6.490 € par le maire des frais d'avocat. Mme SADON en demande le report dans l'attente de la production d'un dossier objectif et détaillé sur cette affaire. M. GUENEAU refuse le report. M. HUGONIN se déclare favorable au report compte tenu de la difficulté de l'affaire et demande la mise en état de la chose. Christian GUENEAU suspend la séance. A la reprise de la séance, l'amendement NEUGNOT est mis aux voix à bulletin secret. Cet amendement prévoit l'émission d'un titre de recette de 6.490 € au titre des frais d'avocats payés par la commune. Vote à bulletin secret : rejet de l'amendement par 16 voix contre, six voix pour et deux blancs. Mme SADON reformule sa demande de report ; M. GUENEAU la refuse à nouveau. Vote à bulletin secret sur la demande de report de Mme SADON : rejet par quinze voix contre et neuf voix pour. Vote à bulletin secret sur le projet de délibération : adoption par quinze voix pour, six contre et trois blancs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à bulletin secret le projet de délibération présenté par :

Pour : 15  
Contre : 6  
Bulletins blancs : 3

Le maire revient en séance et poursuit la présentation de l'ordre du jour.

Autorise le maire à émettre un titre de recette de 800 €.

---

#### Vote du compte administratif 2011 – Budget principal

---

Le maire prend la parole :

« Mesdames et Messieurs,

C'est à un moment essentiel de la vie de notre commune que je vous convie à participer ce soir, puisque nous allons adopter aujourd'hui notre budget pour 2012, après avoir constaté les résultats de l'exercice antérieur.

C'est également une décision importante, et à quelque titre extraordinaire, que je vous proposerai dans quelques instants en adoptant les taux d'imposition de l'année, puisqu'en 2012 nous allons baisser les impôts communaux appliqués aux Semurois !

C'est le résultat des efforts engagés, comme vous pourrez le constater à la lecture du tableau retraçant l'évolution des grands agrégats budgétaires depuis 2007 que vous trouverez dans le dossier de cette séance, efforts soutenus, efforts prolongés depuis trois exercices par la municipalité. L'augmentation des dépenses de fonctionnement a d'abord été contenue, puis inversée, et je suis en mesure de vous présenter aujourd'hui, un budget dont le montant total des dépenses réelles de fonctionnement plus la charge de la dette est inférieur à celui de 2008 et pratiquement égal à celui de 2007 !

Les charges courantes de fonctionnement reviennent également à leur niveau de 2007. Et je me plairai à souligner au moment du vote des subventions que la maîtrise de cette évolution repose aussi sur le sérieux et la rigueur de gestion de nos partenaires. La diminution des charges de personnel tient compte du départ d'un certain nombre d'agents depuis 2010, et cette diminution sera actée tout à l'heure par le vote du tableau des emplois permanents de la ville. Quant à la charge de la dette, si elle a diminué régulièrement au cours de cinq années, elle se stabilisera dorénavant à un niveau compatible avec la poursuite de notre programme d'investissement, selon les perspectives développées au cours du débat d'orientation budgétaire.

Le solde courant de fonctionnement, qui établit l'équilibre entre les dépenses réelles de fonctionnement plus l'amortissement annuel de la dette, d'une part, et les recettes ordinaires de la collectivité d'autre part, est par conséquent en 2011 largement positif, dans la mesure où les recettes tirées de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles municipales n'a pas été intégré dans les comptes 2011 (titres de recettes émis le 27 février 2012). C'est dès lors 148.108 € supplémentaires qu'il convient d'intégrer aux recettes réelles de l'année écoulée, pour établir le solde effectif de l'exercice à 119.800 € d'excédent.

Encore faut-il noter que la résorption du déficit du budget annexe Couvreur-Lefèvre, dont mon prédécesseur m'avait laissé la charge, nous permettra de libérer 290.000 € en 2012.

Nous avons souligné lors du débat d'orientation budgétaire la dynamique passée des bases d'imposition, sans nous permettre d'en pronostiquer le maintien au cours des années qui viennent. Cette dynamique est d'ailleurs compensée par l'évolution des dotations de l'Etat, qui nous rappelle à la prudence. Notre capacité d'autofinancement (hors cessions d'actifs) atteint dans ces conditions un niveau record : 1.591.615 €, l'excédent antérieur reporté s'augmentant cette année de 250.000 € !

Fallait-il dans ces conditions maintenir les taux d'imposition aux taux actuels ? J'ai choisi. J'ai choisi de les baisser, et de les baisser suffisamment pour que cette diminution soit réelle, mais dans la limite des marges que notre excellente situation budgétaire nous offrait. Les taux des trois taxes reposant sur le revenu des ménages baisseront donc cette année :

- le taux de la taxe d'habitation qui était de 17,78 sera ramené à 17% ;
- le taux de la taxe sur le foncier bâti qui était de 26,50 sera ramené à 25,34%
- le taux de la taxe sur le foncier non bâti qui était de 59,86 s'établira à 57,23%.

La baisse de ces trois taxes est proportionnelle ; le taux de la contribution foncière des entreprises sera maintenu à 24,14% en utilisant une part de la majoration spéciale (1,06%) autorisée à partir du moment où la moyenne pondérée des trois premières taxes est supérieure à la moyenne nationale. C'est une baisse significative, mais c'est surtout un choix ! Ce choix repose sur un constat : le programme d'investissement de la collectivité pourra être mené à bien dans le cadre de l'équilibre budgétaire déterminé par ce choix. C'est 1,5 millions de dépenses nouvelles que nous inscrirons cette année en dépenses d'investissement ! Qui viennent s'ajouter aux opérations déjà programmées les années antérieures et déjà engagées (gymnase).

Mais ce choix repose d'abord sur un principe : *l'argent des contribuables est toujours mieux dans la poche des contribuables tant qu'il n'est pas raisonnablement nécessaire à la bonne marche de la commune.*

C'est ce qui nous conduira également à baisser cette année le montant de la taxe d'assainissement. Voilà, Mesdames et Messieurs, le choix que je vous demande ce soir d'approuver. »

EVOLUTION BUDGETAIRE 2007-2012						
AGREGATS BUDGETAIRES	2007	2008	2009	2010	2011	BP 2012
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET CHARGE DE LA DETTE</b>	<b>5487957</b>	<b>6344364</b>	<b>5999714</b>	<b>6045448</b>	<b>6182739</b>	<b>5665900</b>
PERSONNEL	2064322	2126249	2443839	2449696	2362910	2278000
INTERETS D'EMPRUNTS	274006	342987	246518	268665	233239	207000
CHARGES DE GESTION COURANTE	2645532	3220862	2809107	2856602	3143590	2728900
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	504097	654266	500250	470485	443000	452000
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5841473</b>	<b>6438417</b>	<b>6085491</b>	<b>5857676</b>	<b>6154431</b>	<b>6049700</b>
PRODUITS FISCAUX	2847113	3044818	3191779	3315991	3522608	3356600
DOTATIONS	2195969	2460674	2085299	2016356	1905056	2083100
AUTRES	798391	932925	808413	525329	726767	610000
<b>SOLDE COURANT</b>	<b>353516</b>	<b>94053</b>	<b>85777</b>	<b>-187772</b>	<b>-28308</b>	<b>383800</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1533775</b>	<b>1247005</b>	<b>438284</b>	<b>418100</b>	<b>445248</b>	<b>1591615</b>
FCTVA+TA (exTLE)	352086	594367	232730	231565	150000	265000
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>828173</b>	<b>558585</b>	<b>119777</b>	<b>374307</b>	<b>323556</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>817179</b>	<b>1267616</b>	<b>348092</b>	<b>687813</b>	<b>942815</b>

Monsieur Neugnot indique que sur l'opération de l'exercice 2011, en dépenses de fonctionnement on trouve 6.255.000 €, en recettes, 6.510.000 € donc un excédent de 250.000 €. Normalement, cet excédent doit au moins compenser le remboursement en capital de la dette, or ce remboursement est de 442.000 €, donc un déficit à ce niveau et pour lui, une commune peut ainsi se retrouver en réseau d'alerte parce que cela revient à financer par l'emprunt du fonctionnement. Sur la capacité d'autofinancement, monsieur Neugnot indique que l'excédent de fonctionnement ne couvre pas le remboursement du capital. Monsieur le maire lui rappelle qu'il semble oublier les amortissements. Monsieur Neugnot remarque que sur le produit fiscal le compte 73 qui globalise toute la fiscalité, la commune a 239.000 € supplémentaires qui n'étaient pas prévus au budget. Monsieur le maire insiste donc sur le fait qu'il peut ainsi baisser les impôts.

Enfin, monsieur Neugnot constate un excédent de fonctionnement qui, cumulé avec l'excédent antérieur, est à 942.000 €. Le résultat à affecter en 2012 en fonctionnement devrait être de 942000 € - 517000 €, c'est-à-dire 425.000 €. Ainsi indique-t'il que les membres de son équipe et lui-même voteront contre.

Madame Sadon souligne qu'il est difficile de comparer du réalisé à du prévisionnel...or un compte administratif retrace ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé. Elle remercie monsieur le maire pour la réunion de commission finances qui a été très positive. Madame Sadon regrette que le compte administratif ne soit étudié au moment des orientations budgétaires. Elle estime que le budget réalisé en 2011 est bien différent de celui voté il y a un an. Elle constate des économies sur le fonctionnement et estime que c'est une bonne chose. Le poste énergie électricité est en augmentation, ainsi que celui des prestations de services peut-être dû à l'externalisation d'un certain nombre de travaux. Madame Sadon est inquiète sur la diminution du poste d'entretien des bâtiments et des terrains, les crédits de formation ne sont pas utilisés, en revanche le poste fêtes et cérémonies augmente et réitère sa demande sur le coût de la carte de vœux...elle ne comprend pas l'augmentation des crédits d'affranchissement à l'heure des courriels. Madame Sadon souligne également l'augmentation des frais de contentieux. Monsieur le maire s'en défend en disant qu'il est nécessaire de sanctionner les débordements de certains voyous et la justice est là pour être défendue.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, madame Sadon constate que les recettes ont été moins importantes que prévu. En ce qui concerne les recettes d'investissement, il n'y a pas eu le recours à l'emprunt, or monsieur le maire précise que le gymnase n'est pas terminé.

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré, par :

Résultat du vote :        Pour : 15  
                                  Contre : 4  
                                  Abstention : 5

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés le compte administratif 2011 du budget principal.

---

#### Compte administratif 2011 du Budget principal : affectation des résultats

---

Monsieur Neugnot propose un amendement suite au constat au compte administratif d'un déficit d'investissement de 517.000 € il faut donc équilibrer par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 517.000 € et répartir l'excédent de fonctionnement entre l'investissement et le solde qui reste en excédent de fonctionnement.

Monsieur le maire fait remarquer à monsieur Neugnot qu'il aurait assisté à la commission des finances il aurait pu constater qu'il y avait des dépenses de fonctionnement qui incluaient 517.000 € d'amortissements affectés en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote :        Pour : 19  
                                  Contre : 4  
                                  Abstention : 3

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats de clôture du budget principal de la Commune pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

#### Vote du compte administratif 2011 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

---

Monsieur Neugnot estime que suite à l'augmentation de 0,40 € à 1,15 € par m<sup>3</sup>, c'est une erreur d'avoir accepté de recevoir par 1/10 la subvention due par le conseil général et au lieu de couvrir ce manque à gagner par un emprunt, l'excédent de fonctionnement a été utilisé pour payer les travaux et le résultat de l'exercice en fonctionnement est ainsi déficitaire de 56.000 €, il indique que le compte administratif est totalement déséquilibré. Monsieur le maire souligne qu'effectivement il n'a pas eu recours à l'emprunt, n'a ainsi pas d'intérêt à payer et qu'il est possible à présent de baisser la taxe et rappelle à monsieur Neugnot que celui-ci a toujours augmenté les impôts et ne les a jamais baissés.

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré par,

Résultat du vote :        Pour : 19  
                                  Contre : 4  
                                  Abstention : 3

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés le compte administratif 2011 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

---

#### Compte administratif 2011 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT- affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par,

Résultat du vote :        Pour : 19  
                                  Contre : 4  
                                  Abstention : 3

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats de clôture du budget annexe SERVICE PUBLIC D 'ASSAINISSEMENT pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais ATELIERS D'ARMANÇON

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais ATELIERS D'ARMANÇON.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais ATELIERS D'ARMANCON- affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation les résultats de clôture du budget annexe Atelier relais ATELIERS D'ARMANCON pour l'exercice budgétaire 2011, proposée.

---

Vote du compte administratif 2010 du budget annexe Atelier relais COLLIN

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais COLLIN.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais COLLIN - affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais COLLIN pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais COMPLEXE FUNERAIRE

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais COMPLEXE FUNERAIRE.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais COMPLEXE FUNERAIRE - affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais COMPLEXE FUNERAIRE pour l'exercice budgétaire 2011, proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais DYNATEST

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais DYNATEST.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais DYNATEST – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais DYNATEST pour l'exercice budgétaire 2011, proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais LEFEVRE-COUVREUX

---

Monsieur Baulot indique que cette entreprise a coûté 289.000 € en fonctionnement or en déficit d'investissement il y a encore 208.000 €.

Monsieur Marion indique que l'emprunt a été fait en 1995 et courait sur une période de 10 ans mais l'argent avancé à Couvreur-Lefèvre ne sera pas récupéré.

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré par,

Résultat du vote :            Pour : 19  
                                      Contre : 6  
                                      Abstention : 1

Adopte à la majorité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais LEFEVRE-COUVREUX

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais LEFEVRE-COUVREUX – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Résultat du vote :            Pour : 19  
                                      Contre : 6  
                                      Abstention : 1

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais LEFEVRE-COUVREUX pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais SCASA

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais SCASA.

---

Compte administratif 2010 du budget annexe Atelier relais SCASA – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais SCASA pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais APS

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais APS.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais APS – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais APS pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais GARAGE BIZOUARD

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais GARAGE BIZOUARD.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais GARAGE BIZOUARD – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais GARAGE BIZOUARD pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais UDM-CAT

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais UDM-CAT.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais UDM-CAT – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais UDM-CAT pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais TELL

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais TELL.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe Atelier relais TELL – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe Atelier relais TELL pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe FOYER SIMON

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote



Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe FOYER SIMON.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe FOYER SIMON – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe FOYER SIMON pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe LOGEMENTS LOCATION LONGUE DUREE

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe LOGEMENTS LOCATION LONGUE DUREE.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe LOGEMENTS LOCATION LONGUE DUREE – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe LOGEMENTS LOCATION LONGUE DUREE pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT MONT DREJET

---

Monsieur Neugnot indique qu'à travers ce budget annexe qui dégage un excédent de 215.957,99 € il estime que l'éclairage public peut être réalisé.

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT MONT DREJET.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe LOTISSEMENT MONT DREJET – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe LOTISSEMENT MONT DREJET pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

Vote du compte administratif 2011 du budget annexe REGIE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

---

Le maire ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

Le conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christian Gueneau, 1<sup>er</sup> adjoint, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe REGIE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE.

---

Compte administratif 2011 du budget annexe REGIE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – affectation des résultats

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture du budget annexe REGIE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE pour l'exercice budgétaire 2011 proposée.

---

#### COMPTE DE GESTION 2011

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion de l'exercice 2011 pour le budget principal établi par le trésorier public, lequel fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif du même budget et exercice.

---

#### COMPTE DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2011

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la conformité des comptes de gestion de l'exercice 2011 pour les budgets annexes établis par le trésorier public, lesquels font apparaître les mêmes chiffres que les comptes administratifs des mêmes budgets et exercices.

---

#### Vote du budget primitif 2012 - Budget Principal

---

Monsieur Neugnot indique que la capacité d'auto financement est élevée, la section de fonctionnement est équilibrée mais pas la section d'investissement, or il estime que ce n'est pas possible de rentrer dans un débat avec un budget qui n'est pas équilibré. Monsieur Neugnot propose de reporter le vote.

Madame Sadon souhaite effectuer un vote à bulletin secret pour ou contre l'amendement de Monsieur Neugnot.

Monsieur le maire indique qu'un excédent des recettes ne correspond pas à un déséquilibre.

L'amendement de Monsieur Neugnot est rejeté (17 contre, 7 pour, 2 blancs)

Madame Sadon indique que le budget proposé se veut prudent, la diminution des dépenses d'électricité et d'énergie est positive, la chasse aux économies est bonne. Eviter le recours à l'emprunt en notant un haut niveau de subventions attendues ne donnera pas forcément satisfaction puisque les subventions 2011 ont été inférieures à celles inscrites au budget 2011. Mme Sadon espère que ces chiffres de subventions comprendront les crédits du contrat de Pays, ville d'appui qui seront perdus s'ils ne sont pas utilisés avant la fin de 2013. Madame Sadon ne trouve pas d'investissements nouveaux importants. Elle évoque la baisse des impôts en pensant que les nouveaux taux n'attireront pas forcément de nouveaux habitants elle ne pense pas que ce soit suffisant. Elle estime qu'il est dangereux pour l'avenir de ne pas investir et baisser les impôts c'est aussi se priver de recettes pour la ville et ce budget manque de projets pour l'avenir. De plus, les crédits du CCAS n'augmentent pas ni ceux de la maison pour tous.

Monsieur le maire rappelle que des travaux très importants sont en train de se réaliser à la Maison pour Tous, travaux attendus depuis de nombreuses années.

Monsieur Neugnot rappelle que Monsieur le maire a fait le choix de ne pas remplacer les postes vacants suite aux départs, mais remarque que ce sont souvent des postes liés à l'action culturelle. La baisse des impôts entraînera un manque de recettes pour la ville de 61.000 €. La commune a besoin de se développer et maîtriser ce développement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par,

Résultat du vote :        Pour : 19  
                                  Contre : 4  
                                  Abstention : 3

Vote à la majorité des membres présents ou représentés le budget primitif 2012 du budget principal, par nature et par chapitre.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

---

Madame Sadon observe que le budget est déficitaire et s'interroge sur l'avenir de ce budget. Elle fait remarquer qu'un certain nombre de travaux n'ont pas été réalisés notamment les raccordements de réseaux. Elle rappelle le disfonctionnement du bassin d'orage alors que c'est un investissement qui a coûté beaucoup d'argent.

Elle demande si ce budget tient compte de la convention avec le SIAEPA.

Madame Sadon demande si les travaux d'investissement nécessaires figurent dans le budget.

Le maire répond par l'affirmatif en précisant qu'il y a 200 000 € prévus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Résultat du vote :    Pour : 19  
                              Contre : 4  
                              Abstention : 3 (ne prenant pas part au vote)

Vote à la majorité des membres présents ou représentés le budget primitif 2012 du budget annexe service public d'assainissement.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais ATELIERS D'ARMANÇON

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19  
Contre : 4  
Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Ateliers d'Armançon.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais COLLIN

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19  
Contre : 4  
Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Collin.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais COMPLEXE FUNÉRAIRE

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19  
Contre : 4  
Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais complexe funéraire.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais DYNATEST

---

Le conseil après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Dynatest.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais LEFEVRE - COUVREUX

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 5

Abstention : 2

Vote à la majorité des membres présents ou représentés le budget primitif 2012 du budget annexe atelier relais Lefèvre-Couvreux.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais SCASA

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Scasa.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais AUDIO PRESTA SERVICES

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Audio Presta Services.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais GARAGE BIZOUARD

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget 2012 du budget annexe atelier relais Garage Bizouard.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais UDM - CAT

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe atelier relais UDM-CAT.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe Atelier relais Patrick TELL

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe atelier relais Patrick Tell.

---

Budget primitif 2012 du budget annexe FOYER SIMON

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe Foyer Simon.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe LOGEMENTS LOCATION LONGUE DURÉE

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe logements location longue durée.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Lotissement MONT DREJET

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote :            Pour : 19  
                                         Contre : 4  
                                         Abstention : 3

Vote à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe lotissement Mont Drejet.

---

#### Budget primitif 2012 du budget annexe Régie Centrale Photovoltaïque

---

Le conseil après en avoir délibéré par :

Résultats du vote :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention (ne prend pas part au vote) : 3

Adopte à la majorité le budget primitif 2012 du budget annexe Régie Centrale Photovoltaïque.

---

#### Vote de la redevance d'assainissement 2012

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote :            Pour : 19  
                                         Contre : 7

Fixe à la majorité à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération la redevance communale d'assainissement selon les modalités suivantes :

Part fixe communale : 5 € HT par abonnement,

Part applicable aux consommations : 0,95 € HT par mètre-cube d'eau potable.

---

#### REPRISE D'UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote :            Pour : 22  
                                         Contre : 4

Décide à la majorité de reprendre une partie de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2011 du budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT en section d'exploitation du budget primitif 2012 de ce budget pour une somme de 226.000,00 €, à inscrire au compte 1068 en

dépense de la section d'investissement et au compte 778 en recette de la section d'exploitation.

---

#### Attribution de subventions aux associations

---

Madame Lasnier demande des précisions sur l'association Spirit racing.

Monsieur Daumain répond qu'il s'agit d'un club de moto cross récent dont le siège social est à Semur en Auxois ; il a fait une demande d'adhésion à l'office municipal des sports.

Madame Lasnier demande quels sont les critères d'attribution des subventions.

Monsieur Marion s'étonne de la demande des clubs sportifs adhérents à l'O.M.S.

Monsieur Daumain répond qu'un rappel sera fait auprès des clubs.

Monsieur Marion précise que ces demandes n'auraient pas du être acceptées.

Monsieur Neugnot demande à voter à bulletin secret et demande un amendement pour A.C.T.A. (5 000 €), l'œil Ecoute (20 000 €), l'office municipal des sports (82 720 €), l'office de Tourisme (150 000 €), Socialement Vôtre (1 000 €) et 1,2,3 famille...s (3 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer aux associations les montants indiqués dans le tableau suivant :

ASSOCIATION bénéficiaire	Vote des subventions 2012		
	Vote à bulletin secret	Pour (P) Contre (C) Abstention (A)	Montant voté
A.C.T.A.	oui	1.500 € / 15 voix 5.000 € / 10 voix	1 500,00 €
Aidons Ecoles du Monde	non	P : 19 / C : 4 / A : 3	0,00 €
Amicale du personnel communal	non	unanimité	1 000,00 €
Amicale du personnel du Centre Hospitalier	non	unanimité	200,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers	non	unanimité	400,00 €
ASARC	non	unanimité	400,00 €
Club nautique	non	unanimité	2 000,00 €
Comité d'agriculture	non	unanimité	800,00 €
Comité d'Entente Semurois	non	unanimité	350,00 €
Gîtes Sociaux des Marches de Bourgogne	non	unanimité	880,00 €
Hand-ball Club	non	unanimité	38 000,00 €
Histoire de vie	non	unanimité	200,00 €
L'Œil Ecoute	oui	15.000 € / 17 voix 20.000 € / 9 voix	15 000,00 €
Les amis de la rue de vigne	non	unanimité	100,00 €
Les mi-lents	non	unanimité	0,00 €

Maison pour tous	non	unanimité	89 000,00 €
Office Municipal des Sports	oui	81.363 € / 18 voix 82.000 € / 8 voix	81 363,00 €
Office de tourisme	oui	135.000 € / 18 voix 150.000 € / 8 voix	135 000,00 €
Passe-Pierre	non	unanimité	150,00 €
Pédale semuroise	non	unanimité	1 000,00 €
Secours Catholique	non	unanimité	300,00 €
Secours Populaire	non	unanimité	150,00 €
Spirit Racing	non	P : 25 / A : 1	200,00 €
Socialement Vôtre	oui	750 € / 17 voix 1.000 € / 9 voix	750,00 €
Société Amicale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	non	unanimité	1 000,00 €
1,2,3 famille...s	oui	0,00 € / 16 voix 3.000 € / 6 voix 7.000 € / 1 voix 3 votes blanc ou nul	0,00 €

Le maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour l'application de ces délibérations.

---

#### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012

---

Monsieur Baulot demande à quel taux correspond la diminution.

Le maire répond que le taux baisse environ de 4.50 % dans l'intérêt des semurois. Cette baisse est historique à Semur en Auxois où les taux étaient plus élevés que dans la plupart des villes de notre taille.

Madame Sadon souligne que c'est uniquement de la communication car en même temps, il y a une baisse de recettes ; c'est une gestion à très court terme. Elle ajoute que les semurois ont besoin d'un avenir pour la ville et non d'une baisse des taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret :

Résultat du vote :        Pour : 18  
                                   Contre : 5  
                                   Abstention : 3 (ne prenant pas part au vote)

Adopte à la majorité les taux suivants des quatre taxes directes locales pour l'année 2012 :

TAXE D'HABITATION	17,00%
TAXE FONCIERE (bâti)	25,34%
TAXE FONCIERE (non bâti)	57,23%
C.F.E. (contribution foncière des entreprises)	24,14% (incluant la majoration spéciale : 1,06%)

---

#### Programme 2012 - INSCRIPTION AU FONDS CANTONAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite à l'unanimité l'aide du conseil général de la Côte d'Or au bénéfice de ces deux opérations dans le



cadre du fonds cantonal de développement territorial à hauteur de 30% minimum,

Autorise à l'unanimité le maire à déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces deux opérations à Monsieur le Président de la communauté de communes du Sinémurien, sous condition de ne pas engager ces travaux avant octroi de la subvention sollicitée.

---

#### CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE AVEC LE SIAEPA

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à signer avec le S.I.A.E.P.A. la convention.

---

#### Publication de la liste des marchés conclus en 2011

---

Le conseil municipal prend acte des marchés publics conclus en 2011.

---

#### MISE AUX NORMES DE SECURITE DU MUSEE MUNICIPAL- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à solliciter les subventions susceptibles d'être octroyées aux travaux de mise en conformité du musée municipal (41.745 € HT), auprès de l'Etat (DETR, 30%) ainsi que du conseil général (30%) et du ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire, 20%).

---

#### RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE MUNICIPAL - PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DES MARCHES

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à signer les avenants nécessaires à la prolongation du délai d'exécution des marchés conclus pour la rénovation et l'agrandissement du gymnase municipal, en fixant le terme de ce délai au 30 juin 2012.

---

#### RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE MUNICIPAL - AVENANT AU MARCHE COUVERTURE METALLIQUE (LOT 6)

---

Monsieur Daumain explique qu'il y aura certainement d'autres avenants notamment pour la partie d'aménagement du sous-sol qui n'était pas prévu à l'origine et pour les vestiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 8.495,69 € HT au marché couverture métallique conclu avec l'entreprise Espace Couverture (lot 6) pour la rénovation et l'agrandissement du gymnase municipal.

Séance levée à 22h45.

